



COMMENT ÇA MARCHE ?

QUI PEUT RENOUVELER SES PRÊTS ?

→ Tous les usagers qui ont emprunté des documents à la bibliothèque, disposant d'un compte à jour et en règle (ne pas être en retard ou pénalisé)

DANS QUELLES CONDITIONS ?

→ Vous pouvez renouveler le prêt de tout document que vous avez emprunté dans l'une des bibliothèques du **secteur sciences**, dès lors que :

- la date d'expiration n'est **pas atteinte** (3 semaines après le prêt ou la dernière prolongation)
- la prolongation n'a pas déjà été effectuée **une fois** (limite réglementaire)
- le document n'a pas été **réservé** par quelqu'un d'autre

→ Vous pouvez le faire à la bibliothèque, à l'aide du personnel ou d'un automate, ou bien **en ligne** depuis la page web du catalogue (explications ci-dessous ↓)

COMMENT ME CONNECTER ?

→ Rendez-vous dans la zone **en haut à droite du catalogue** de la bibliothèque

→ Identifiez-vous avec le **numéro de code-barres** de votre carte de bibliothèque
Le mot de passe demandé ("NIP") est votre **date de naissance**, dans ce format : **JJ/MM/AAAA**
(les "/" font partie du mot de passe)

UNE FOIS CONNECTÉ...

→ Cliquez sur la rubrique « **Mon dossier** », puis sur la sous-rubrique « **Renouveler prêts** »

→ **Choisissez** les documents dont vous voulez prolonger le prêt (cases à cocher)

→ **Confirmez** en cliquant sur le bouton « **Renouveler les prêts sélectionnés** »